

## Bilan, parrainages syndicaux, rôle des délégués... : Gérard Pelhâte s'explique

© 22/01/2015 | 👤 Arnaud Carpon • 📰 Terre-net Média

En pleine période de scrutin des élections Msa 2015, Gérard Pelhâte, le président de la caisse centrale, s'est livré au jeu des questions-réponses lors d'un tchat organisé par la Msa. Bilan de mandature, affichage partiel de l'appartenance syndicale des candidats, enjeu des élections ou rôle des délégués : voici quelques-unes de ses réponses.



Gérard  
Pelhâte,  
président  
de la  
Ccmsa.  
(©Ccmsa)

### Appartenance syndicale des candidats

**Philippe Alp : Bonjour. Pouvez-vous me dire comment sont « choisis » les candidats au CA des élections Msa ?? Tirage au sort sur les exploitants ? Formulaire de candidature ? Proposition de complaisance d'un ancien élu Msa, syndicat majoritaire, élus(es) de la République ? Autres ? Cordialement.**

Gérard Pelhâte : Les électeurs pouvaient déposer leur candidature jusqu'au 8 décembre 2014. Pour le premier collège (non-salariés agricoles) et le troisième collège (employeurs), les candidats se présentent à titre individuel mais peuvent avoir le parrainage d'un syndicat. Pour le deuxième collège (salariés), les candidatures sont présentées par les syndicats. Les délégués élus seront réunis en assemblées générales électives où ils éliront le conseil d'administration de leur caisse. Puis chacun de ces conseils désignera, pour chaque collège, des délégués qui éliront le conseil d'administration de la Caisse centrale lors de l'assemblée générale élective qui se tiendra le 28 mai prochain à Paris.

**Causet : Bjr, je m'interroge sur les listes. pourquoi un seul syndicat, ce n'est pas un choix finalement de voter... Si on n'est pas Fnsea on ne vote pas du coup !**

Gérard Pelhâte : Bonjour, la Msa vous transmet les bulletins des listes déposées par les organisations professionnelles ou syndicales agricoles. Il arrive parfois qu'une seule organisation ait déposé sa liste.

**M Desor : Je viens de recevoir les bulletins de vote et je ne comprends pas pourquoi seuls certains candidats ont eu le droit de mentionner leur appartenance syndicale et non pas tous. Mon voisin qui est candidat tout seul s'est vu refuser par exemple la mention de son syndicat alors même qu'il est délégué cantonal sortant et que le nom de son syndicat figurait sur le bulletin il y a 6 ans...**

Gérard Pelhâte : Le nom de l'organisation syndicale ne peut apparaître que lorsque les candidats sont regroupés sous une liste. Par contre, nous avons fait en sorte qu'ils puissent préciser leur appartenance sur leur profession de foi.

**M. Rebloche : M. Pelhâte, êtes-vous un démocrate ? Pourquoi avoir refusé que les sigles syndicaux apparaissent sur les bulletins de vote des candidatures individuelles (non regroupées) ? Comment justifiez-vous la différence de traitement, sur ce point, entre des candidatures non regroupées et des candidatures regroupées ? Auriez-vous pris la même décision si vous aviez organisé une élection législative ?**

Gérard Pelhâte : Bien sûr nous sommes démocrates, cela fait partie des valeurs du mutualisme et c'est le sens de mon engagement. Toutes les organisations syndicales ont été invitées et elles ont toutes participé à des réunions d'informations sur les mécanismes et les techniques du vote. Le nom de l'organisation syndicale ne peut apparaître que lorsque les candidatures sont regroupées sous une liste. Par contre, nous avons fait en sorte que les candidatures individuelles puissent préciser leur appartenance sur leur profession de foi.

### Bilan de mandature

**TOTO : Bonjour Mr Pelhâte, serez-vous candidat à votre succession ?**

Gérard Pelhâte : Après de nombreuses années d'engagement, j'estime qu'il est important de renouveler les responsables. Pour cette raison, je ne me représenterai pas à ma succession que ce soit en Msa Portes de Bretagne ou au niveau central.

**Marc : Bonjour, M. Pelhâte, que retenez-vous de vos 10 ans de présidence à la Msa ? G.B : Bonjour M. Pelhâte, Vous êtes arrivé au terme de votre mandat et vous avez été Président de la Msa durant 10 ans. Quelle action garderiez-vous de vos deux mandats ?**

Gérard Pelhâte : Difficile de répondre par une seule action en particulier, ce que je retiendrai, c'est le choix d'être dans la réforme et l'adaptation aux évolutions de l'agriculture et au contexte des exigences des pouvoirs publics. Il en a découlé par exemple la restructuration du réseau. Et puis, nous avons réussi à faire avancer la protection sociale des salariés et des non salariés agricoles avec :

- la revalorisation des petites retraites,
- l'amélioration des conditions d'acquisition d'un trimestre de retraite,
- la création de l'indemnité journalière maladie pour les exploitants agricoles,
- la mise en œuvre de la prévention des accidents du travail pour les exploitants agricoles,
- la mise en œuvre d'un plan de lutte contre les risques psycho-sociaux pour les salariés et les non-salariés.

## Organisation des élections

**E.V : Organiser des élections coûte cher ! C'est de l'argent jeté par les fenêtres !!**

Gérard Pelhâte : Les élections constituent le signe majeur de l'organisation démocratique de la Msa. Elles prennent tout leur sens grâce à l'implication du réseau d'élus dans des actions concrètes sur les territoires, et ce pendant 5 ans (2015-2020).

La Msa ne paie que le coût de l'action matérielle, la campagne elle-même relève du bénévolat des élus et des organisations syndicales et professionnelles.

La Msa a aussi veillé à optimiser le coût des élections 2015 en passant un marché national sur le matériel de vote, les coûts postaux et l'instauration pour la 1ère fois du vote internet.

## Rôle des délégués Msa

**Stephane C : Pour moi, un élu ne sert à rien. Quel est son rôle concret sur le terrain ?**

Gérard Pelhâte : Bonjour Stéphane, le vote est un aspect important de la vie de la Msa. Les élus Msa sont des adhérents, ils connaissent les difficultés que peuvent rencontrer les adhérents et donc nous aider à les prendre en compte dans la réponse qu'apporte la Msa.

**Vanessa R. : A la Msa, on nous parle des délégués au moment des élections et après on n'en entend plus parler pendant 5 ans.**

Gérard Pelhâte : Pourtant, les délégués agissent sur le terrain en étant à l'écoute de leurs collègues professionnels et ils témoignent auprès de la caisse de leurs difficultés et de leurs besoins. Ils reçoivent de la part de la Msa des formations qui leur permettent de mener des projets de prévention santé, de participer à des actions de maintien à domicile, de construction de structures pour personnes âgées ou pour la garde des enfants. En définitive, ils sont des acteurs de leur territoire de vie. Je suis d'accord avec vous, nous devons faire plus pour qu'ils soient mieux connus des ressortissants de notre régime et des partenaires de la Msa comme étant des interlocuteurs privilégiés du monde agricole dans le domaine de la protection sociale et des acteurs locaux comme les communes, les organismes professionnels agricoles..

## Représentation des élus

**Sylvie M : Les élus de la Msa sont âgés. Ils représentent plus les retraités que la population agricole d'aujourd'hui. Est-ce que ça va changer ?**

Gérard Pelhâte : Les élus sont effectivement représentatifs d'une population vieillissante. Nous avons affiché notre volonté d'aller vers les jeunes, par exemple en adaptant une communication spécifique pour qu'ils aient connaissance de leurs droits et y accèdent plus facilement.

Nous avons conclu une convention avec l'ensemble de l'enseignement agricole sur la connaissance de la sécurité sociale et de la Msa.

En ce qui concerne les non-salariés, nous sensibilisons le syndicat Jeunes agriculteurs pour qu'il présente au moins un candidat dans chaque circonscription.

## Quid des prochaines élections ?

**jean barou : en tant qu'élu de mon canton, en Dordogne, j'ai eu du mal à réunir 8 candidatures sur les dix possible, sur le premier et troisième collège, personne n'était motivé. De plus aucun autre syndicat ou candidat libre n'a déposé de candidature. Je pense que les élections devraient être au niveau départemental et plus au niveau cantonal.**

Gérard Pelhâte : Merci de vous être investi dans la recherche de candidats. Pour toute prise de responsabilités, il devient difficile de trouver des volontaires et également de renouveler les candidats... Cependant, il est important d'être en proximité des territoires ruraux et ainsi de permettre aux adhérents d'exprimer leurs besoins et de mener des actions adaptées à chaque territoire, notamment rural. Nous sommes conscients qu'il faudra aux prochaines élections se caler sur les nouveaux cantons ou sur des bassins de vie et d'emploi identifiés. Par ailleurs, une élection au niveau départemental ne permettrait pas la mise en œuvre de toutes les actions de proximité que vous menez.

## Les élections Msa 2015 en pratique

**Vanessa : Bonjour, Si un électeur vote en ligne et parallèlement par correspondance ? Est-ce que cela peut être détecté (pour éviter le double vote) ? Agnès : Si je vote par correspondance et par internet, que se passe-t-il ?**

Claire Verdeaux : Bonjour, si vous votez par correspondance et par internet, seul votre vote par internet sera retenu. Votre enveloppe de vote par correspondance sera systématiquement écartée au moment du dépouillement.

**TOTO : Bonjour comment va se passer le dépouillement du vote par internet ?**

Claire Verdeaux : Le dépouillement du vote électronique se fera le même jour que le dépouillement du vote par correspondance, le 3 février 2015. Les votes électroniques s'ajouteront aux votes par correspondance dans chaque Msa et pour chaque collège.

**Sylvia : Comment être sûr que vous ne connaissez pas mon vote quand je vote par internet ?**

Claire Verdeaux : Bonjour Sylvia, Il n'y a aucun risque à ce qu'on fasse le lien entre votre identité et votre vote. En effet, les données relatives aux électeurs inscrits sur les listes électorales et les données relatives aux votes font l'objet de traitements informatiques distincts, dédiés et isolés. Le vote, dès son émission, fait l'objet d'un chiffrement par le système sur le terminal utilisé par l'électeur, avant sa transmission au fichier « urne électronique ». Il demeure, de façon permanente, chiffré jusqu'à son dépouillement.

**TOTO : Bonjour s'il n'y a aucun candidat sur un canton qu'est ce qui se passe ?**

Claire Verdeaux : S'il n'y a pas de candidat sur un canton, les électeurs de ce canton ne pourront pas voter, il n'y aura donc pas de délégué élu pour ce canton, et pas d'échelon local pour assurer la proximité avec les adhérents. Dommage.